

Objet : Subventions de fonctionnement 2008-2009

Réseaux : CPMS subventionnés

Niveaux et services :

Période : année scolaire 2008-2009

- Aux Pouvoirs organisateurs des centres psycho-médico-sociaux subventionnés par la Communauté française,
- Aux Directions des centres psycho-médico-sociaux subventionnés par la Communauté française,

Pour information:

- A l'Inspection des centres psycho-médico-sociaux
- Aux Vérificateurs des centres psycho-médico-sociaux
- Aux Fédérations des Pouvoirs organisateurs (CPEONS FCPL)
- Au Conseil Supérieur des Centres P.M.S.
- Aux Syndicats

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	AGERS - DGEO		
<u>Destinataire</u>	Direction	Centres Psycho-médico-sociaux subventionnés par la Communauté française	
<u>Contact</u>	Véronique Vekeman	(02/690.85.05)	veronique.vekeman@cfwb.be
<u>Documents à renvoyer</u>	Oui/Non		
<u>Date limite d'envoi</u>			

Renvoi (s) :

Nombre de pages : 4

Mots-clés : Subventions de fonctionnement

J'ai l'honneur de vous informer que par dérogation à l'article 52, alinéa 1^{er}, c) et d) de l'arrêté royal du 13 août 1962 organique des centres P.M.S., le montant des subventions de fonctionnement des centres P.M.S. a été fixé, pour l'année scolaire 2008/2009, au montant accordé pour l'année scolaire 2007/2008, indexé selon le rapport de l'indice général des prix à la consommation entre le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2008. Le rapport entre ces deux indices (108,84 au 1^{er} janvier 2008 et 111,36 au 1^{er} janvier 2009) correspond à 2,32 %.

Compte tenu de ce qui précède, les subventions de fonctionnement 2008-2009 des centres P.M.S. sont fixées comme suit :

1 Subventions pour examens médicaux

A. Montant de base par type d'examen :

- Examen complet : $1,63 \text{ €} \times 2.6915 = 4,3871 \text{ €}$
- Examen complémentaire : $0,6525 \text{ €} \times 2.6915 = 1,7562 \text{ €}$
- Examen spécialisé : 17,1542 €

B. Augmentations successives :	2,5 % en 1991/92
	2,16 % en 1992/93
	3 % en 1993/94
	1,44 % en 1994/95
	1,5 % en 1995/96
	1,5 % en 1996/97
	1,75 % en 1997/98
	1,4 % en 1998/99
	1 % en 1999/2000
	2,5 % en 2000/2001
	2,9 % en 2001/2002
	1,21 % en 2002/2003
	1,59 % en 2003/2004
	2,26 % en 2004/2005
	2,63 % en 2005/2006
	1,66 % en 2006/2007
	3,46 % en 2007/2008
	2,32 % en 2008/2009

C Subvention totale :

- Examen complet : 6,31 €
- Examen complémentaire : 2,53 €
- Examen spécialisé : 24,68 €

2 Subventions forfaitaires pour le personnel

A Forfaits

- Par cadre de base (= 4 agents du cadre de base) : 5.223,89 € x 2.6915 = 14.060,10 €
- Par agent de cadre complémentaire : 1.044,77 € x 2.6915 = 2.812,00 €

A. Augmentations successives :	2,5 % en 1991/92
	2,16 % en 1992/93
	3 % en 1993/94
	1,44 % en 1994/95
	1,5 % en 1995/96
	1,5 % en 1996/97
	1,75 % en 1997/98
	1,4 % en 1998/99
	1 % en 1999/2000
	2,5 % en 2000/2001
	2,9 % en 2001/2002
	1,21 % en 2002/2003
	1,59 % en 2003/2004
	2,26 % en 2004/2005
	2,63 % en 2005/2006
	1,66 % en 2006/2007
	3,46 % en 2007/2008
	2,32 % en 2008/2009

B. Subvention totale :	4 agents : 20.227,50
	5 agents : 24.272,98
	6 agents : 28.318,45
	7 agents : 32.363,92
	8 agents : 36.409,39
	9 agents : 40.454,86
	10 agents : 44.500,34
	11 agents : 48.545,81
	12 agents : 52.591,28
	13 agents : 56.636,75
	16 agents : 68.773,17

Je vous rappelle toutefois qu'en application des dispositions prévues par le décret du 17 juillet 2003 relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette par des membres du personnel, ces sommes seront amputées d'un montant correspondant à 1 % de l'ensemble des subventions de fonctionnement dues pour l'année scolaire 2008-2009.

Une avance correspondant à 59 % de la subvention forfaitaire octroyée en 2007/2008 pour le personnel, a été versée aux centres P.M.S. en mars 2009; le solde des subventions « personnel » sera liquidé en novembre 2009, en même temps que la subvention globale « examens médicaux » (et ce après réception des derniers états d'examens médicaux). Enfin, la partie du pourcent non utilisée en 2009 sera reversée aux centres fin 2009.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous remercie de votre collaboration.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE